

LA DÉLIVRANCE AUX AGENTS DU KGB D'AUTORISATIONS DE DÉPLACEMENT AU CANADA

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, j'aimerais interroger le solliciteur général sur les autorisations de déplacement données aux agents soviétiques de renseignement. Cette question n'a rien à voir avec la sécurité nationale dans le sens où le ministre l'entendait il y a un instant. Le gouvernement va-t-il s'en tenir à sa politique de délivrer des autorisations de déplacement aux ressortissants soviétiques, dont le solliciteur général a tout lieu d'estimer, sur la foi des renseignements en possession de ses services de sécurité, qu'ils appartiennent au KGB ou à d'autres services étrangers de renseignements? Est-ce que le gouvernement conserve la même politique?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, si j'ai bonne mémoire, cette question a été posée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui y a pleinement répondu.

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT EN VUE DE L'EXPULSION DES AGENTS SOVIÉTIQUES SUBVERSIFS AU CANADA

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au solliciteur général. De son propre aveu, il y a 15 ressortissants soviétiques au Canada qui se livrent à des activités subversives contraires à la sécurité nationale. Est-ce qu'il fait quelque chose, lui ou le gouvernement, pour expulser ces 15 agents subversifs qui continuent de se livrer à ces activités, de l'aveu même du ministre?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le député parle de renseignements qui ont été rendus publics par le député de Leeds.

Une voix: Non, ces renseignements proviennent de vous.

M. Blais: Le député de Leeds n'a pas dit quand ces renseignements ont été compilés, ou si la situation a changé depuis. Ce n'est certainement pas à moi qu'il faut demander des commentaires à ce sujet.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je parle de la déclaration du ministre lui-même, qui ne portait pas sur l'incident d'hier concernant le député de Leeds. Sa déclaration porte qu'après l'expulsion des 13 agents, il en reste encore 15 au Canada; 13 ôté de 28, comme le ministre a dit qu'il y en avait, donne 15. C'est de ces 15 que je veux parler. Qu'est-ce que le gouvernement fait pour leur expulsion si, comme il le dit, ils se livrent à des activités subversives?

M. Blais: Je n'arrive pas à me rappeler avoir fait une pareille déclaration, monsieur l'Orateur.

WARREN HART—LE RECRUTEMENT AUX FINS D'OPÉRATIONS DE RENSEIGNEMENT AU CANADA

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, à titre de question supplémentaire puisqu'il s'agit ici de la sécurité d'autres pays, puis-je savoir quand le solliciteur général aura des précisions sur la question du recrutement de l'agent du FBI Warren Hart, connu sous le n° S4. Quelles sont les relations de cet agent? Qui a organisé sa venue au Canada? Ce sont là des questions importantes puisque son dossier était

Questions orales

connu comme suspect et que les renseignements à son sujet ont été adressés directement au cabinet du premier ministre?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Très bientôt, monsieur l'Orateur,

M. MacKay: Qui a autorisé cet homme, monsieur l'Orateur, et ma question s'adresse cette fois encore au même ministre, à faire des incursions dans les Antilles, non seulement pour s'infiltrer dans le pays mais pour former des révolutionnaires, en contrevenant ainsi à la politique officielle de notre pays qui est de ne pas conduire d'opérations de renseignements offensives à l'étranger? A-t-on induit la Chambre en erreur à ce sujet ou la politique du Canada est-elle d'avoir ce genre de services de renseignements dans les territoires où nous avons une influence légitime?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà dit à la Chambre que nous ne cherchons nullement à avoir des opérations de nos services de renseignements, et je maintiens cette position. J'ai déjà répondu au député que d'après les renseignements que j'avais reçus jusqu'ici rien n'indique que l'on ait dévié de cette politique. J'obtiendrai d'autres renseignements, et j'ai dit au représentant que je les lui communiquerai dès que je les aurai.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je ferai remarquer au ministre qu'envoyer dans un autre État souverain un agent spécialement formé pour préparer des révolutionnaires me semble une tactique offensive. Le ministre n'est-il pas d'accord avec moi là-dessus?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, le représentant part du principe que la personne en question est bien ce type d'agent. Il sait très bien que le rôle de M. Hart en est un d'information et non de formation.

* * *

LES TRANSPORTS

L'AVENIR DU CANAL À SAULT-SAINTE-MARIE

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Transports dont je lui ai donné préavis. Peut-il expliquer pourquoi le cabinet a retardé sa décision en ce qui concerne l'avenir du canal canadien, à Sault-Sainte-Marie? Est-ce parce que des faits nouveaux qui ont été portés à l'attention du ministre montreraient qu'il y aura de plus en plus d'expéditions de charbon de l'Ouest qui passeront par ces écluses, ce qui va à l'encontre des suppositions du ministre qui pensait qu'il n'y aurait plus aucun problème de circulation à partir de 1995, et que par conséquent il faudrait effectuer une analyse coût-avantage concernant l'amélioration de l'écluse actuelle?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je puis assurer le député qu'en prenant une décision au sujet du canal à Sault-Sainte-Marie et de la mise en valeur de cette région, nous tiendrons compte de tous les faits et renseignements dont nous disposons. Si nous ne sommes pas encore parvenus à une conclusion, il ne faut pas y voir d'autres raisons que le fait que nous cherchons à conduire notre analyse de manière aussi approfondie que possible.